Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_03-DE

République Française **N°2026-10-12-03**
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 12h, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 18

Délégués titulaires présents :
Boris AVOUAC, Benoit CHAMBOURDON, Stéphane VALLI, Jean Louis TEMIL, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Richard THOMASSIER, Pascal POCHAT BARON, Mélanie LECOURT, Lucas PUGIN (en visio), Laurent FAVRE.

Délégués suppléants présents : Hélène PLOUVIER.

Délégués ayant donné pouvoir :
Youri DERVIN (à Boris AVOUAC), André GERVAIS (à Pascal POCHAT BARON) Mickael MAISTRE (à Hélène PLOUVIER), Yves MASSAROTTI (à Stéphane VALLI), Nicolas ORSIER (à Benoît CHAMBOURDON) Yannick ROGUET (à Laurent FAVRE).

Délégués excusés :
Marc CHAPELLE, Youri DERVIN, Etienne EDDI, André GERVAIS, Mickael MAISTRE, Yves MASSAROTTI, Nicolas ORCIER, Stéphane ORTU, Yannick ROGUET.

Madame Hélène PLOUVIER est désignée Secrétaire de séance.

Objet : LIGNES REGULIERES – CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES OùRA

Proxim iTi souhaite élargir les canaux de ventes pour ses titres de transports.
Suite à la liquidation judiciaire de « Monkey Factory », Proxim iTi a dû abandonner l'application Némo qui permettait la vente de titres dématérialisés sur smartphone.

De fait à ce jour, aucune vente dématérialisée n'est possible sur le réseau Proxim iTi.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_03-DE

Cependant, Proxim iTi en tant que partenaire Oùra a participé financièrement à la mise en place de l'application Oùra. La Région AURA met à disposition (sans surcoût) des AOM l'application permettant la vente de titre.

Afin que Proxim iTi puisse effectivement vendre ses titres sur l'application, une convention entre la Région Aura et Proxim iTi doit être conclue afin de permettre à la Région d'encaisser et de reverser au SM4CC les recettes des ventes de titres Proxim iTi perçues par la Région sur l'application.

Sur ces bases, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, (18 voix pour) :

- APPROUVE la convention d'encaissement et de reversement des recettes pour le compte de tiers.

Fait à Bonneville le 12 octobre 2026

Le Président,	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC D.G.S.	Hélène PLOUVIER

N° 2026-10-12-03